

Appui-conseil RSE

La prestation d'appui-conseil RSE vous permet de bénéficier de l'accompagnement de consultants experts dans le domaine pour initier ou approfondir votre démarche de RSE.

Cette action financée par l'Afdas dans le cadre de l'EDEC Culture, Création, Communication est co-financée au titre du Plan d'investissement dans les compétences. Elle bénéficie également de l'expertise du ministère du Travail et du financement du ministère de la Culture.



Bénéfices

Vous dirigez une TPE/PME et les questions liées aux impacts économiques, sociaux et environnementaux de votre activité vous préoccupent.

Vous vous demandez aussi comment :

- optimiser vos ressources et attirer de nouveaux clients ?
- promouvoir des valeurs fortes auprès des publics ?
- attirer et fidéliser vos salariés ?
- vous faire connaître par une démarche innovante ?

L'appui-conseil RSE est fait pour vous !

Pour vous accompagner dans la mise en œuvre de cette démarche, nous vous proposons

- une liste de cabinets pré-sélectionnés,
- des consultants experts des thématiques de RSE et dans l'accompagnement des TPE/PME, engagés à vous apporter appui, conseils et outils pratiques dans votre quotidien,

- une solution conçue pour vous et sur mesure.

Objectifs

La prestation d'appui-conseil RSE est destinée à apporter aux entreprises une méthodologie, des outils « pratico-pratiques », un plan d'actions opérationnel en lien avec toutes les parties prenantes de l'entreprise pour déployer au mieux leur démarche RSE.

Pour vous permettre la mise en place de la démarche RSE dans votre entreprise, les consultants vous accompagnent à :

- comprendre les enjeux et mesurer les opportunités ou les contraintes de la RSE sur l'entreprise,
- identifier les parties prenantes de l'entreprise et de qualifier les relations entretenues avec elles,
- identifier les impacts environnementaux, économiques, sociaux et sociétaux de l'entreprise,
- analyser le dialogue de l'entreprise avec ses parties prenantes et de proposer des ajustements en cohérence avec la stratégie,
- élaborer un plan de déploiement de la démarche RSE en phase avec le projet et la stratégie de l'entreprise,
- définir et planifier des actions à mettre en œuvre dans le cadre d'une démarche RSE dont les actions de formation et ce, à court et moyen terme.

Déroulement de l'accompagnement

Une prestation en 4 phases

Phase 1 - Pré-diagnostic (*)

Le consultant découvre votre entreprise et son environnement, vos parties prenantes et votre degré de maturité RSE, puis vous soumet une proposition d'accompagnement.

(*) Avant d'initier l'appui-conseil RSE, il est conseillé de compléter l'autodiagnostic RSE développé par l'Afdas : <http://autodiagnostic-rse.afdas.com/> (<http://autodiagnostic-rse.afdas.com/>)

Phase 2 - Diagnostic

Le consultant effectue l'état des lieux des parties prenantes et des impacts environnementaux, économiques et sociaux de votre entreprise, et présente des scénarios d'évolution possibles.

Phase 3 - Définition et construction du plan d'actions

Le consultant vous aide à construire un plan d'actions stratégique et opérationnel et vous accompagne dans la mise en œuvre des premières mesures.

Phase 4 - Suivi du plan d'actions

Afdas

Le consultant effectue un point d'étape avec vous pour évaluer l'avancement de la mise en œuvre de vos actions (3 à 6 mois après la validation du plan d'actions)

À l'issue de la prestation : l'Afdas vous adresse un questionnaire pour évaluer la prestation et le prestataire. Nous comptons sur votre participation pour l'amélioration de ce dispositif.

À partir de la phase 2, un conseiller de l'Afdas pourra être sollicité par le prestataire :

- dans la réflexion et l'élaboration du plan d'actions,
- pour le financement de vos actions de formation.

Durée

La durée de la prestation prise en charge par l'Afdas est limitée à 5 jours sur une période de 12 mois maximum (phase 4 de suivi incluse).

Entreprises concernées

En priorité les TPE/PME adhérentes de moins de 250 salariés(*), de la filière Culture, Création et Communication des 10 branches professionnelles suivantes : Audiovisuel, Distribution directe, Edition de livres, Edition phonographique, Espaces de loisirs, d'attractions et culturels, Exploitation cinématographique et Distribution de films, Presse écrite et Agences de presse, Publicité et Spectacle Vivant.

Pour toute question, contactez votre délégation de proximité : un conseiller étudie votre demande. Téléchargez la liste des correspondants Afdas de votre région.

(*) La taille d'entreprise s'apprécie par entité juridique possédant un numéro de SIREN distinct.

Coût

L'appui-conseil RSE est financé dans le cadre de l'EDEC Culture, Création, Communication. Les entreprises de moins de 50 salariés bénéficient d'un financement total de la prestation. Pour les entreprises de plus de 50 salariés, veuillez contacter votre interlocuteur Afdas.

Comment faire ?

- Sélectionnez des prestataires dans votre région : [cliquez ici pour accéder à la liste \(https://www.afdas.com/entreprises/services/professionnaliser/prestations-appui-conseil/prestataires-appui-conseil-rse\)](https://www.afdas.com/entreprises/services/professionnaliser/prestations-appui-conseil/prestataires-appui-conseil-rse)
- Effectuez votre choix après les avoir rencontrés (2 ou 3 rendez-vous de prise de contact) à l'aide de la [grille de sélection \(https://www.afdas.com/images/grille-de-selection-de-cabinets_2019.xlsx\)](https://www.afdas.com/images/grille-de-selection-de-cabinets_2019.xlsx) mise à votre disposition

Afdas

■ Téléchargez votre demande de prise en charge (https://www.afdas.com/images/appui-conseil_demande-de-prise-en-charge.pdf) ici et retournez-la à l'Afdas accompagnée de la proposition d'intervention du prestataire.

■ Démarrez la première phase de diagnostic de l'appui-conseil RSE à réception de la convention de prestation de l'Afdas.

Pour plus d'information sur le contenu de la prestation, vous pouvez contacter vos correspondants Afdas (https://www.afdas.com/images/liste-des-contacts_appui-conseil_2019.xlsx).